

Séance du 11 mars 2026
 Délibération N° 39-2026

En exercice : 28

Présents : 17 + 4 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Enseignement Culturel" : 18

Présents : 14

Date de la convocation : 25 février 2026

L'An deux mil vingt-six, le onze mars le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F. HUGUENIN	Mme C. GASTÉ
M. G. CRESPIEN	Mme M. DENIS	M. J.C. ROUAULT	M. R. SURCOUF
M. H. DEPOUEZ	Mme K. BOISNARD	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN	
M. P. ROUAULT	M. K. BETTAL	Mme B. MILLET	
EXCUSES : TITULAIRES : Mme N. BRIAND	M. P. M. NANA	Mme C. MASSART	Mme I. SIMONESSA

PARTICIPATION DES COMMUNES : ANNÉE 2026

À la suite du vote du Budget Primitif, Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances », présente aux membres du Comité Syndical la répartition des participations financières des communes 2026 au budget « Enseignement Culturel » :

Communes	Potentiel financier final	30 % Particip.	Nbre d'élèves	70 % Particip	Participation 2026
La Chapelle des Fougeretz	5 466 388 €	22 173.28 €	84	53 998.39 €	76 171.67 €
Gévézé	6 086 415 €	24 688.29 €	106	68 140.82 €	92 829.11 €
Montgermont	4 523 310 €	18 347.88 €	48	30 856.22 €	49 204.10 €
Pacé	14 496 196 €	58 800.86 €	221	142 067.18 €	200 868.04 €
Parthenay de Bretagne	1 621 586 €	6 577.63 €	15	9 642.57 €	16 220.20 €
Total	32 193 895.00 €	130 587.94 €	474	304 705.18 €	435 293.12 €

Monsieur DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » rappelle la délibération n° 16-2022 relative aux modalités annuelles de versement des participations communales au SYRENOR.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à la majorité absolue** (3 voix contre : Mme C. GASTÉ, M. G. CRESPIEN et Mme M. DENIS) :

- approuvent cette répartition des participations financières des communes 2026 pour le budget « Enseignement Culturel » 2026,
- indiquent que les crédits correspondants figurent au chapitre budgétaire 74 du budget « Enseignement Culturel » 2026,
- autorisent Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2026,

Sa Publication2026,

Le Président

Registre dûment signé
 Pour extrait conforme
 Le Président

